

Question présentée par le député :

M. Raymond Wicky

Date de dépôt : 9 avril 2019

Question écrite urgente

Quelles réponses du DIP face à la violence en milieu scolaire ?

Le 3 avril 2019, un élève était blessé au couteau pour un autre élève au cycle d'orientation de Montbrillant. L'élève blessé a perdu du sang, ce qui aurait particulièrement choqué les autres élèves de l'établissement. Or, le département de l'instruction publique, interrogé par les journalistes, n'aurait pas souhaité s'exprimer sur une affaire qualifiée de « personnelle » et s'est contenté d'envoyer un courrier aux parents de l'établissement concerné. Le 4 avril 2019, la Tribune de Genève révélait qu'une psychologue et une doyenne d'un autre établissement du secondaire avaient dû intervenir pour réprimander une élève qui se serait rendue au cycle avec un couteau. Ces deux affaires révèlent un malaise au sein des cycles d'orientation en termes de sécurité et de protection des élèves.

Le Conseil d'Etat pourrait-il répondre aux questions suivantes :

- 1. En cas d'agression au cycle d'orientation, quelles sont les mesures de communication mise en place pour rassurer les élèves et les parents du canton ?***
- 2. Le DIP peut-il fournir le contenu du courrier envoyé aux parents du cycle de Montbrillant ?***
- 3. Existe-t-il un plan d'action du DIP en fonction des différentes crises pouvant surgir dans les établissements scolaires ? Si oui, le Conseil d'Etat peut-il détailler le plan d'action ?***
- 4. Pourquoi le DIP n'a-t-il pas voulu faire une communication globale sur un fait particulièrement choquant survenu dans le périmètre d'un établissement scolaire ?***

5. *Quelles sont les garanties offertes aux parents pour la sécurité de leurs enfants au sein des établissements scolaires de notre canton ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.